

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2022

**DELIBERATION N°CD2022-  
12/1/42  
DOSSIER N°5513**

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET PRINCIPAL**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU le rapport CD2022-12/1/42 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

**DÉCIDE,**

**I/ de voter la Décision Modificative n° 3 du Budget Principal qui s'élève à + 3 772 634 € dont :**

- Section d'Investissement : - 3 015 280 €
- Section de Fonctionnement : + 6 787 914 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	Vote	RECETTES	Vote
<b>90 – Équipements départementaux</b>				
Chapitre 900 : Services généraux	+ 2 400 €	18 p 0 c 12 abst	-	
Chapitre 901 : Sécurité	-		-	
Chapitre 902 : Enseignement	-		-	
Chapitre 903 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	+ 71 320 €	18 p 0 c 12 abst	-	
Chapitre 904 : Prévention médico-sociale	-		-	
Chapitre 905 : Action sociale (hors RMI et RSA)	-		-	
Chapitre 905-4 : Revenu minimum d'insertion	-		-	
Chapitre 905-6 : Revenu de solidarité active	-		-	
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	- 234 000 €	18 p 0 c 12 abst	+ 21 521 €	18 p 0 c 12 abst
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	- 144 000 €	18 p 0 c 12 abst	- 10 092 €	18 p 0 c 12 abst
Chapitre 908 : Transports	-		-	
Chapitre 909 : Développement	-		-	
<b>91 – Équipements non départementaux</b>				
Chapitre 910 : Services généraux	-		-	
Chapitre 911 : Sécurité	-		-	
Chapitre 912 : Enseignement	-		-	
Chapitre 913 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	- 6 000 €	18 p 0 c 12 abst	-	
Chapitre 914 : Prévention médico-sociale	- 65 000 €	18 p 0 c 12 abst	-	
Chapitre 915 : Action sociale (hors RMI et RSA)	-		-	
Chapitre 915-4 : Revenu minimum d'insertion	-		-	
Chapitre 915-6 : Revenu de solidarité active	-		-	
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	-		-	
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	-		-	
Chapitre 918 : Transports	-		-	
Chapitre 919 : Développement	- 40 000 €	18 p 0 c 12 abst	-	
<b>92 – Opérations non ventilées</b>				
Chapitre 921 : Taxes non affectées	-		-	
Chapitre 922 : Dotations et participations	-		-	
Chapitre 923 : Dettes et autres opérations	-		- 7 740 007 €	18 p 0 c 12 abst

financières				
Chapitre 924 : Opérations pour compte de tiers	-		-	
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	- 2 100 000 €	18 p 0 c 12 abst	- 2 100 000 €	18 p 0 c 12 abst
Chapitre 926 : Transferts entre les sections	- 500 000 €	18 p 0 c 12 abst	- 100 000 €	18 p 0 c 12 abst
<b>95 – Opérations sans réalisation</b>				
Chapitre 950 : Dépenses imprévues	-		-	
Chapitre 951 : Virement de la section de fonctionnement	-		+ 6 913 298 €	18 p 0 c 12 abst
Chapitre 954 : Produit des cessions d'immobilisations	-		-	
<b>TOTAL</b>	<b>- 3 015 280 €</b>	<b>18 p 0 c 12 abst</b>	<b>- 3 015 280 €</b>	<b>18 p 0 c 12 abst</b>

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	Vote	RECETTES	Vote
<b>93 – Opérations ventilées</b>				
Chapitre 930 : Services généraux	+ 4 000 €	30 p 0 c 0 abst	+ 158 796 €	30 p 0 c 0 abst
Chapitre 931 : Sécurité	-		-	
Chapitre 932 : Enseignement	- 14 300 €	30 p 0 c 0 abst	-	
Chapitre 933 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	- 76 800 €	30 p 0 c 0 abst	+ 700 €	30 p 0 c 0 abst
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	- 5 000 €	30 p 0 c 0 abst	-	
Chapitre 935 : Action sociale (hors RMI et RSA)	+ 49 846 €	30 p 0 c 0 abst	+ 552 242 €	30 p 0 c 0 abst
Chapitre 935-4 : Revenu minimum d'insertion	-		-	
Chapitre 935-5 : Personnes dépendantes (APA)	-		+ 439 288 €	30 p 0 c 0 abst
Chapitre 935-6 : Revenu de solidarité active	-		+ 18 000 €	30 p 0 c 0 abst
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	+ 7 000 €	30 p 0 c 0 abst	+ 21 832 €	30 p 0 c 0 abst
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	+ 57 000 €	30 p 0 c 0 abst	+ 2 244 €	30 p 0 c 0 abst
Chapitre 938 : Transports	-		-	
Chapitre 939 : Développement	- 50 750 €	30 p 0 c 0 abst	+ 35 212 €	30 p 0 c 0 abst
<b>94 – Opérations non ventilées</b>				
Chapitre 940 : Impositions directes	-		-	
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	-		+ 6 058 270 €	30 p 0 c 0 abst
Chapitre 942 : Dotations et participations	-		-	
Chapitre 943 : Opérations financières	- 80 000 €	30 p 0 c 0 abst	+ 1 330 €	30 p 0 c 0 abst
Chapitre 944 : Frais de fonctionnement groupes d'élus	-		-	
Chapitre 945 : Provisions et autres opérations mixtes	+ 83 620 €	30 p 0 c 0 abst	-	
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	- 100 000 €	30 p 0 c 0 abst	- 500 000 €	30 p 0 c 0 abst
Chapitre 947 : Opérations ordre intérieur de la section	-		-	

<b>95 – Opérations sans réalisation</b>				
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	-		-	
Chapitre 953 : Virement à la section d'investissement	+ 6 913 298 €	30 p 0 c 0 abst	-	
<b>TOTAL</b>	<b>+ 6 787 914 €</b>	<b>30 p 0 c 0 abst</b>	<b>+ 6 787 914 €</b>	<b>30 p 0 c 0 abst</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>+ 3 772 634 €</b>	<b>18 p 0 c 12 abst</b>	<b>+ 3 772 634 €</b>	<b>18 p 0 c 12 abst</b>

Le détail figure en annexe de la présente délibération.

**II/ de voter une provision complémentaire de 83 619,36 € sur le budget principal du Conseil départemental de la Creuse**, les crédits nécessaires étant inscrits au chapitre 945 du Conseil départemental dans le cadre de cette Décision modificative n° 3 ;

**Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstentions(s)**

**III/ d'approuver l'actualisation et le vote des Autorisations de Programme** concernant la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction (travaux dans les bâtiments départementaux et les collèges, voir annexes n° 1 et n° 2), la Direction de l'ingénierie routière (travaux sur la voirie départementale, voir annexes n° 3 à n° 10) et la Direction des Ressources Naturelles et des Transitions (annexe n° 11).

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**